ASPTT PAU
☎ 05.59.32.66.80
Section marche

Compte –rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2018

Merci à la nombreuse assistance, une cinquantaine de personnes sont venues à l'AG.

C'est la 16 ème AG depuis la création de la section, en 2003.

Rapport moral :

Au niveau des effectifs la situation est en légère baisse, nous sommes 102 adhérents cette année, soit 5 de moins qu'en 2017.

- 11 nouveaux marcheurs (es) ont adhéré, 16 n'ont pas renouvelé
- La moyenne d'âge est de 69,4 ans, notre doyen a 84 ans
- 69 dames (68%) pour 33 hommes (32%)
- Nous avons établi 35 licences évènementielles qui ont entrainé 6 adhésions

L'activité de la section a été riche de :

- 37 sorties du mardi pour une moyenne de 40 marcheurs (es) (37 en 2017).
- 38 sorties du jeudi pour une moyenne de 14 marcheurs (es) (20 en 2017).
- Le repas ''tête de veau'' au Manéchal a réuni 50 personnes.
- 2 sorties le jeudi 18 janvier (Epiphanie) et le jeudi 8 février (chandeleur). Ces 2 balades étaient suivies d'un goûter qui a réuni une soixantaine de personnes à la dégustation des galettes et 35 à la chandeleur.

- 1 sortie à Marquèze le 25 mai avec 47 participants (es).

- 1 séjour au Portugal avec 39 participants (es). Un grand merci à Pierrette (Peyrous) pour en avoir assuré l'organisation.

Un grand merci aux encadrants pour leur implication.
Il est fait appel aux bonnes volontés, même pour une seule balade.

Nous avons établi le calendrier du dernier quadrimestre le jeudi 28 juin.
Il est joint à ce compte-rendu.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Rapport financier :

Le compte de résultat est commenté par Jean-Baptiste (Oxa).

Il fait état des dépenses, des recettes tout en détaillant chaque ligne.
La situation est ''à la date d'aujourd'hui'' et il peut rester des factures à honorer.
La trésorerie de la section est saine, cette situation est essentiellement dûe à notre fonctionnement en complète autonomie avec un groupe d'encadrants (mardi, jeudi) totalement bénévole.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Composition du bureau :

Jean-Baptiste (Oxarango) et Philippe (Dessain) ne souhaitent pas se représenter.
Merci à eux pour ces années de bénévolat et services rendus à la section.

Président :	Duchatelet Christophe
Vice-Président :	A désigner
Secrétaire :	Pouquet Jean-Claude
Secrétaire adjoint (e) :	Roncière Viviane
Trésoriers :	Uthurry Pierre et Marie-Françoise Lefèvre

Membres du bureau : Carrey Denise, Duffour Marie-José, Lac-Peyras Guy, Lau-Bégué Florence, Lecocq Odile, Mothes Michèle, Neau Mireille.

Membres délégués à l'AG omnisports titulaires : Carrey Denise, Lac-Peyras Guy, Uthurry Pierre.

Membres délégués à l'AG omnisports suppléants : Mothes Michèle.

Le bureau est reconduit à l'unanimité.

Nous faisons appel à candidature pour remplacer Philippe Dessain.

Saison 2018 / 2019 :

Elle débutera le mardi 4 septembre et le jeudi 6 septembre.

Horaires inchangés, 8 heures 30 le mardi, 13 heures 30 le jeudi.

Cotisation :

Le montant de la cotisation est augmenté de 1 euro (licence assurance) soit 73 euros.
C'est la licence assurance qui passe de 17 à 18 euros avec pour objectif d'atteindre 20 euros en 2020 !

Elle est :

- gratuite pour les postiers et les ayants droits (reversement de La Poste)
- avec ristourne de 50 % pour les bénévoles (moins 9 €)

La saison démarrera (administrativement) le 1er août 2018, on pourra donc adhérer à compter de cette date.

Le bulletin d'adhésion est joint au présent courrier, après l'avoir complété et signé vous le remettrez à Pierre Uthurry ou Marie-Françoise Lefèvre, ou au secrétariat de l'ASPTT (sous enveloppe ASPTT section marche), avec en pièce jointe le certificat médical et un chèque à l'ordre de l'ASPTT (section Marche) de 73 euros.

Important : vous indiquerez le numéro du chèque sur le bulletin d'adhésion.

Il est indispensable de fournir un dossier complet (bulletin d'adhésion correctement rempli, certificat médical, chèque de 73 euros) pour être pris en charge par l'assurance, condition indispensable à la reprise de la marche.

Carte européenne d'assurance maladie :

Nous vous recommandons de faire établir votre carte européenne d'assurance maladie, elle est gratuite et peut être très utile en cas d'accident, sur le versant espagnol par exemple.
Nous vous précisons qu'il faut avoir cette carte sur soi, ainsi que la licence ASPTT.

Afin de permettre une clôture de gestion, nous ne prendrons plus d'inscriptions au-delà du 31 octobre 2018.

Covoiturage :

Un nouveau tarif de covoiturage (très voisin du précédent) est en place. Une actualisation pour intégrer l'évolution du prix des carburants et autres.
Dans tous les cas, les frais d'autoroute et les frais de parking (ex : parking du Pont d'Espagne à Cauterets) éventuels se rajoutent, partagés entre les occupants du véhicule (passagers + chauffeur).
Pour le jeudi le tarif reste à 2 euros.

Séjour annuel :

Christophe a envoyé un mail pour réfléchir à l'organisation du séjour 2019.
La question est posée aux adhérents d'indiquer leur préférence (séjour randonnée et visite ou randonnée seule) et afficher leurs souhaits. Peu de réponses envoyées à la date de l'AG.
Pierrette indique ne pas adhérer au séjour rando + visites, dans ce cas elle n'en assurera plus l'organisation.
Christophe est volontaire pour reprendre cette organisation.

Dates à retenir :

Journée Portes ouvertes : le samedi 1er septembre de 14 à 18 heures

Nouste Henric : dimanche 16 septembre 2018

Notre Assemblée Générale se clôture par un excellent repas à ''L'Amandier'' à Morlàas qui a réuni 57 convives.

A très bientôt… bonne reprise !

Tableau de covoiturage :

Nb de kms	Euros
15 à 50	2 €
50 à 75	3 €
75 à 100	4 €
100 à 125	5 €
125 à 150	6 €
150 à 175	7 €
175 à 200	8 €
200 à 230	9 €
230 à 260	10 €
260 à 290	11 €